

NON À DES PERTES FISCALES DE PLUS DE 4 MILLIARDS DE FRANCS !

Référendum contre la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton		N° postal			Commune politique		Contrôle laisser en blanc
N°	Nom et prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance jour mois année	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Expiration du délai référendaire : **6 octobre 2016**

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.			
Le / la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.			
Le / la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):			Sceau
Lieu	Date		
Signature	Fonction officielle		

Ce formulaire est à renvoyer jusqu'au 15 septembre 2016 au plus tard à :
POP Littoral, Case postale 2806, 2001 Neuchâtel

Non à des pertes fiscales de plus de 4 milliards de francs !

Des nouveaux privilèges fiscaux

Les cantons offrent aux « sociétés à statut particulier » toute une série de privilèges fiscaux. Ce sont en particulier des entreprises actives au niveau international et qui concentrent en Suisse certaines activités qui bénéficient de ce statut. Avec la réforme, celui-ci devrait être aboli. Mais à sa place, de nouveaux privilèges fiscaux seront introduits. Au niveau cantonal, l'impôt sur le bénéfice sera revu à la baisse et l'impôt sur les gains en capitaux sera supprimé.

Des pertes d'1.5 milliards pour la Confédération et de 3 milliards pour les communes et cantons

Les nouveaux privilèges fiscaux mèneront à des pertes fiscales d'1.5 milliards pour la Confédération. Les cantons et les communes seront également touchés, par des pertes allant de 2.5 à 3 milliards. Il y a donc au moins 4 milliards de rentrées fiscales qui sont en jeu avec cette réforme. Ces pertes devront être compensées par des « mesures d'économie », ce qui se fera sur le dos de la population et mettra en danger des milliers de places de travail qui sont liées aux services publics. Voir l'exemple de Lucerne.

Les critères d'implantations importants ne sont pas menacés

Selon un sondage de SwissHoldings, l'organisation faîtière des multinationales en Suisse, on dénombre 10 critères d'implantation importants : 1. Main-d'oeuvre bien formée ; 2. Stabilité politique et sociale ; 3. Sécurité juridique ; 4. Impôt sur les entreprises bas ; 5. Convention contre la double-imposition ; 6. Autorisation de travail pour les étrangers ; 7. Disponibilité de services ; 8. Privilèges fiscaux ; 9. Qualité de vie ; 10. Marché du travail flexible. Les privilèges fiscaux ne sont qu'en huitième position. Même s'ils étaient supprimés, les neuf autres critères continueront d'exister.

Une réforme équilibrée est possible !

La comparaison internationale au niveau de la charge fiscale globale montre que la Suisse a un système fiscal très compétitif par rapport à d'autres pays hautement industrialisés. La charge fiscale globale calcule la somme des taxes et des impôts en pourcentage du bénéfice de l'entreprise. La Suisse se trouve au troisième rang, derrière le Luxembourg et l'Irlande. (Source : Switzerland. Trade & Investment Promotion.) La RIE III pourrait donc (et devrait!) être équilibrée. Ce qui est certain par contre, c'est que les statuts particuliers doivent être supprimés.

Un principe de la démocratie

« Pour la place financière Suisse, la réforme de l'imposition des entreprises est, après la question européenne, le dossier politique le plus important actuellement », pouvait-on lire dans le NZZ le 6 juin 2016. Cela est correct. C'est pourquoi le Parti suisse du Travail – POP demande qu'elle soit soumise à un vote. Le peuple doit pouvoir se prononcer sur une question si importante : c'est l'un des principes de la démocratie.

RÉFORME DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES III :



L'exemple de Lucerne

Avec sa « révision de l'impôt des entreprises 2011 », le canton de Lucerne a baissé l'impôt sur le bénéfice des entreprises de 50 pour cent en deux ans. (Source : <https://steuern.lu.ch>)

Les conséquences : En automne 2014, le gouvernement a élaboré un plan d'économies de 110 francs par ans. Concrètement :

- Économie de 1% sur le personnel.
- Économies de 5% dans les départements de la santé, du social, de la culture et de la formation.
- Fermeture de la formation en graphisme jusqu'à 2018.
- Augmentation du taux d'activité des professeurs.
- Raccourcissement de l'année scolaire (1 semaine) dans les lycées et les écoles professionnelles.
- La police lucernoise doit effectuer au moins une patrouille de moins par jour.
- Une baisse des réductions de primes de 1.2 million par an.

(Source : sfr.ch)

Prends la parole ! Signe le référendum contre RIE III

Le référendum est soutenu par : PST-POP, PS, Les Verts, JUSO, Jeunes Verts, solidaritéS, USS, Unia, SEV, Syndicom, VPOD, SIT, Attac.